

Les documents demandés pour la constitution du dossier D'un mariage mixte (marocain avec une étrangère)

Pour L'epouse

- (1) ~~Demande à monsieur le cadi tawtigue.~~
- (2) Acte de naissance .
- (3) Certificat de célibat ou une copie de l'acte de divorce ou copie du jugement suivie de l'ordre exécution.
- (4) Certificat de capacité de mariage ou l'équivalent , récent , légalisé par le ministère des affaires étrangères à Rabat à l'exception des Français et les espagnoles .
- (5) ~~Certificat précisant la religion de l'épouse Non musulmane.~~
- (6) 3 photos d'identité .
- (7) Certificat Médical .
- (8) Certificat du Casier Judiciaire Délivrée par les Autorités Nationales de son pays au celui de sa résidence .
- (9) photocopie du passe-port et de la page ou figure la date d'entrée au Maroc.
- (10) Photocopie de sa C/I/N et de sa Carte de séjour au Maroc ou d'un autre pays outre son pays d'origine précisant leurs date de validité .
- (11) Certificat du Casier Judiciaire Central concernant les étrangers délivré par le service compétant au Ministère de la Justice à Rabat .
- (12) Certificat de Nationalité délivrée par les autorités de son pays ou par les services consulaires de son pays accrédités au Maroc ou au pays de sa résidence .

pour l'epoux

- (1) ~~Demande d'établissement d'acte de mariage.~~
- (2) Acte de naissance.
- (3) Certificat Administratif. (شهادة الخطوبة)
- (4) Certificat de résidence.
- (5) 3 photos d'identité.
- (6) Photocopie de la C/I/N légalisée.
- (7) Certificat médical.
- (8) ~~Photocopie de l'acte de divorce (égalisée)~~ = ~~شهادة الطلاق~~

* Observation : traduire tous les pieces non rédugés en Arabe par un Intréprète Assermenté.